



## Curatelle renforcée

Par **Lili87**, le **07/05/2019** à **23:12**

Maître,

Je suis sous curatelle renforcée et je veux louer un instrument de musique avec mon propre argent de poche est ce que je peux signer un contrat de location d'instrument de musique sachant que je ne suis pas interdite d'aller dans ce magasin ou bien dois-je faire contresigner mon curateur sur le contrat, et suis je obligée de lui demander l'autorisation ?

Merci, en attendant votre réponse je vous prie d'agréer mes salutations

Par **Visiteur**, le **07/05/2019** à **23:51**

Bonjour,

Si cet argent de poche vous est octroyé par le curateur dans le respect de la loi, vous pouvez l'utiliser comme vous voulez.

S'il s'agissait d'argent caché, que vous auriez dû déclarer ou verser sur votre compte suivi, vous seriez hors la loi.

Par **Lili87**, le **07/05/2019** à **23:59**

Me,

Merci mille fois,

Bonne soirée.